

Paramount Pictures France

Termes et Conditions relatifs aux Concours

Aux termes des présentes, la « Société Organisatrice » ou « Paramount » désigne Paramount Pictures France, dont le siège social est situé au 20-24 rue Jacques Ibert, 92300 Levallois-Perret, France.

Les présentes sont les Termes et Conditions ou Règlement relatifs aux concours organisés par Paramount.

Les participants devront se référer aux indications spécifiques prévues pour chaque concours.

Le concours SCREAM est un concours gratuit et sans obligation d'achat, qui se déroule du mercredi 27 octobre à partir de 18h au 28 octobre à 15h.

1. Les participants pourront participer au concours sous réserve d'en respecter les Termes et Conditions.

Les participants pourront se rendre sur le compte Facebook Paramount Pictures France et Paramount Pictures Horreur afin de participer au concours et au tirage au sort.

Le jeu gratuit sans obligation d'achat est accessible depuis les comptes :

- Paramount Pictures France : <https://www.facebook.com/ParamountPicturesFrance>
- Paramount Pictures Horreur : <https://www.facebook.com/ParamountPicturesHorreur>

Pour participer au tirage au sort, les participants devront : commenter la publication en taguant l'ami avec qui ils souhaitent passer une soirée horreur spéciale SCREAM pour Halloween

La désignation des gagnants se fera selon un tirage au sort effectué le jeudi 28 octobre à 15h par la Société Organisatrice. Les gagnants auront 24h pour confirmer leur lot et transmettre leurs coordonnées en retour.

Le gagnant se verra demander son adresse postale par Messagerie Directe (Facebook Messenger) par le compte ParamountPicturesFrance le 28 octobre après 15h et devra répondre en envoyant ses coordonnées postales complètes.

Le participant autorise toute vérification concernant son identité ou son domicile.

Tout autre mode de participation est exclu. Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, ou après la date et l'heure limites de participation, seront considérées comme nulles. Il est précisé que la date et l'heure de réception des connexions des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de Paramount, font seules foi.

2. La date de clôture des participations au concours SCREAM est le jeudi 28 octobre à 15h. Sauf clause contraire, les participations doivent être reçues par Paramount au plus tard le jour et l'heure de la clôture du concours.

3. Ce concours est ouvert aux personnes domiciliées en France métropolitaine, à l'exclusion des employés de Paramount ou des employés de sa maison-mère, de ses filiales ou des sociétés liées à Paramount, et à l'exclusion de toutes autres personnes physiques ou morales liées au concours.

4. Les personnes mineures doivent obtenir l'autorisation de leurs parents ou représentants légaux avant de pouvoir participer à tout concours. La preuve de cette autorisation devra être produite sur demande de la Société Organisatrice. Les éventuelles restrictions complémentaires seront susceptibles d'être précisées pour chaque concours.

5. Une seule participation est permise par foyer.

6.

Le règlement du concours sera disponible en consultation en ligne.

7. Dotations :

Nombre total de gagnants	1			
Nombre total de dotations	1 lot			
Valeur commerciale totale	29,98€ TTC			
Définition des gagnants	Dotations	Quantité	Prix Public Moyen constaté TTC	Total
29/10/2021	1 lot comprenant : - 1X Popcorn Jiffy Pop – 4.99€ TTC - 1X Combo 4K UHD+ Blu-Ray™ - 24.99€ TTC	1	29,98€	29,98€

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations.

La dotation sera directement envoyée au gagnant après le tirage au sort à l'adresse qu'il aura communiquée par Message Privé, à la Société Organisatrice. Cette dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

8. Sur simple demande séparée accompagnée d'un RIB ou RIP, par courrier envoyé à l'adresse indiquée à l'article 6 ci-dessus, et ce, au plus tard au plus tard un mois après réception de la facture téléphonique émanant de France TELECOM ou de tout autre opérateur de télécommunication dûment autorisé (le cachet de la Poste faisant foi), la connexion Internet sera remboursée forfaitairement sur la base de 0,34 Euros TTC (soit 5 minutes de communication) sur justificatif de l'opérateur téléphonique ainsi que :

· le timbre concernant l'envoi postal de la demande de des Termes et Conditions, sera remboursé forfaitairement au tarif lent/vert en vigueur à toute personne qui en fera la demande en indiquant ses nom, prénom, adresse postale, son mail et le nom du concours;

Le timbre concernant l'envoi postal pour demander le remboursement du timbre envoyé pour obtenir les Termes et Conditions du concours sera remboursé forfaitairement au tarif lent/vert en vigueur à toute personne qui en fera la demande en indiquant ses nom, prénom, adresse postale, son mail et le nom du concours.

Le(s) remboursement(s) sera(ont) limité(s) à un par foyer d'abonné (même nom, même adresse) pendant toute la durée du concours.

Toute demande de remboursement incomplète, illisible ou comportant des coordonnées erronées sera rejetée.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est néanmoins expressément précisé que tout accès au site Internet du concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet du concours et de participer au concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

9. Pour pouvoir obtenir un prix, les participants doivent fournir les détails personnels demandés par la Société Organisatrice, et qui peuvent inclure les nom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone et/ou adresse e-mail des participants. Tous les détails personnels seront traités selon la politique de confidentialité de Paramount. (<https://www.viacombsprivacy.com/fr/policy>).

10. Pour les concours de type « questions/réponses », le gagnant doit avoir répondu correctement aux questions et sera le premier tiré au sort au sein de toutes les bonnes réponses après la date de clôture. Pour les concours basés sur les compétences des candidats, le gagnant sera celui qui aura complété avec succès les tâches à accomplir et qui, soit :

- Sera la personne pour laquelle la Société Organisatrice estimera, à sa seule discrétion, qu'elle a le mieux accompli les tâches demandées
- Aura obtenu le score le plus élevé.

11. La décision de la Société Organisatrice est définitive et ne saurait donner lieu à aucun échange de correspondance. La liste des gagnants du concours pourra être obtenue sur envoi à la Société Organisatrice d'une enveloppe timbrée (comprenant l'adresse de son destinataire), ainsi que des détails sur le concours

en question, dans les trente (30) jours de la date de clôture du concours.

12. Tous les coûts relatifs à la participation à un concours seront indiqués aux moments et aux lieux d'inscription au concours. Les participants devront s'assurer de l'autorisation du responsable du paiement avant de participer.

13. Paramount a le droit de choisir un autre gagnant que celui choisi initialement si :

- un gagnant n'est pas éligible à s'inscrire au concours;
- Paramount ne parvient pas à contacter le gagnant dans les 24 heures suivant la date de clôture des inscriptions si le prix n'est disponible qu'à certaines dates;
- le gagnant a moins de 18 ans et ses parents ou son représentant légal n'acceptent pas ces Termes et Conditions ou ne souhaitent pas que leur enfant reçoive un prix;
- Paramount ne reçoit pas la confirmation des coordonnées du gagnant et/ou la confirmation de l'accord des parents dans les quatorze (14) jours suivants la demande;
- Paramount ne reçoit pas du gagnant toutes les informations nécessaires et liées au prix dans les délais qu'il a notifiés;
- un gagnant n'est disponible à aucune des dates données le jour de l'inscription.

14. Les gagnants se verront notifier par messagerie directe sur Instagram dans les vingt-quatre (24) heures suivant la date de clôture.

15. Les prix seront établis et non transférables. Aucune alternative financière ne sera proposée. Si, en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice ne pouvait fournir le ou les prix indiqué(s), elle se réserve le droit de remettre au gagnant un prix de substitution. Les prix sont également sujets aux éventuels termes et conditions supplémentaires imposés par le constructeur / fournisseur.

16. Quand les prix incluent des voyages, les dates sont celles prévues par Paramount. Sauf dispositions contraires, les voyages doivent être choisis dans les douze (12) mois suivants la date de clôture du concours, sous réserve de disponibilité et à l'exclusion des vacances scolaires. Les gagnants devront prendre leur propre assurance pour le voyage, et devront être titulaire d'un passeport valide.

17. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de candidatures perdues, retardées, détournées, endommagées ou non délivrées. Les candidatures incomplètes, inaudibles ou illisibles ne seront pas prises en compte. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'erreurs techniques quelconques imputables aux réseaux de communication, aux accès à internet ou autres empêchements de participation.

18. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de retard ou de défaut de réalisation de son obligation envers le gagnant ou tout autre participant (et/ou invité) en cas de circonstances ou d'événements indépendants de sa volonté /force majeure ou de faits ou omissions de tiers.

19. En dehors des cas de décès ou blessures causées par la négligence de la Société Organisatrice ou celle de son personnel, ou encore par fraude qu'elle ou son personnel aurait pu commettre (et pour laquelle la responsabilité devra être établie), la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable envers les participants et gagnants (et/ou invités/parents/représentants) pour toute perte ou dommage, quel qu'en soit la cause (contractuelle, délictuelle, réglementaire ou autre) qui surviendrait en dehors ou dans le cadre de n'importe quel concours.

20. Les participants reconnaissent que l'attribution du prix peut être soumise à l'exécution par le participant d'un contrat de cession de droits ou de la signature de tout autre document relatif à sa participation au concours.

21. Chaque participant garantit à Paramount que sa participation est issue de son seul travail personnel et qu'elle ne viole aucun droit de propriété intellectuelle ou quelques autres droits de tiers.

22. Les participants devront fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et seront nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations seront destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, ainsi que de la possibilité de s'opposer au traitement de ces données. Pour exercer ces droits, à tout moment, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Paramount Pictures France, Service Juridique, 20-24 rue Jacques Ibert, 92300 Levallois-Perret, France.

23. Sous réserve des dispositions des lois ou réglementations spécifiques françaises, les participants accordent à la Société Organisatrice:

- a. Le droit d'utiliser, reproduire et exploiter toute création protégeable, dans quelque but que ce soit et par

tout média;

b. Le droit d'utiliser leurs noms, image ou des éléments d'identification dans toute publicité ou déclaration en relation avec le concours.

24. En participant à ce concours, les participants acceptent d'être liés par ces Termes et Conditions. Il pourra être demandé aux participants de fournir un écrit prouvant l'acceptation de ces conditions générales avant la remise du prix. Ces Termes et Conditions seront soumises à la loi Française, et en cas de litiges, ceux-ci seront soumis aux tribunaux français compétents.